

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

**L'an deux mil vingt-six, le 5 du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du conseil municipal : le 28 mai 2026

**Présents :** M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAUT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, Mme MERCERON Isabelle, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélia, Mme DUFIEF Amélie, M. MARTIN Fabien, Mme MAURICE Chloé

**Absents ayant donné procuration :**

M. ERCEAU Tony ayant donné procuration à M. NICOLEAU Stéphane  
Mme CHENAIS Christèle ayant donné procuration à M. DEPOUX Frank  
M. FRIOUX Patrick ayant donné procuration à M. ROUSSEAU Didier

**Absents :**

M. DELAUNE Grégory

**Désigné secrétaire de séance :** M. Didier ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	18	3	18	18	0	0

**OBJET :**

**DEL2026-034 - AFFAIRES GENERALES**

**Désignation des représentants au comité de pilotage du site Natura 2000  
« Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Île de Noirmoutier et Forêt de Monts**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

La commune de Barbâtre est concernée par le site Natura 2000 « Marais Breton, Baie de Bourgneuf. Île de Noirmoutier et Forêt de Monts », animé par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf.

Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à cette désignation au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y recourir.

Le Maire invite les membres du Conseil municipal à faire acte de candidature.

Se portent candidats :

- Représentant titulaire : NICOLEAU Stéphane
- Représentant suppléant : MERCERON Isabelle

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** en qualité de représentant titulaire de la commune au comité de pilotage Natura 2000 : **NICOLEAU Stéphane**
- **DESIGNE** en qualité de représentant suppléant : **MERCERON Isabelle**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette désignation au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf.

DELIBERATION  
PUBLIEE  
LE 10/06/2026

Le Maire,  
M. Stéphane NICOLEAU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,  
M. Didier ROUSSEAU

